



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-015 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 1<sup>er</sup> février 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** J. FORTE, A. GERVASI, R. REVIL.

Le secrétaire de séance désigné est Anthony MOREAU.

---

**OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Vie sportive – Subvention exceptionnelle à l'association Escalade Voiron Alpinisme**

---

Rapporteur : André Gal

**EXPOSE :** Le club Escalade Voiron Alpinisme organise une étape de la coupe d'Europe de difficulté et de vitesse pour la catégorie jeunes espoirs, les 7 et 8 avril 2018 sur les sites du gymnase Lafaille et du campus la Brunerie Voiron.

Cette compétition va rassembler sur deux journées 20 nations, 250 athlètes et 100 bénévoles. De nombreux spectateurs sont attendus eu égard à la qualité du plateau proposé. La parfaite organisation d'une telle compétition nécessite d'engager des moyens importants. C'est pourquoi, une aide financière est sollicitée de la ville.

### PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale en date du 29 janvier 2018,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

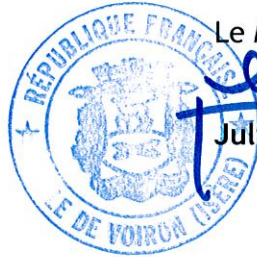
- De voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € en faveur de l'association Escalade Voiron Alpinisme pour l'organisation d'une étape de la coupe d'Europe jeunes de difficulté et de vitesse les 7 et 8 avril 2018 à Voiron.

... / ...

- D'inscrire cette dépense à l'article 92.40.11 / 6574.

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

*Julien Polat*  
Julien POLAT